

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**COMPLEMENTS DE GESTION DE L'ENTREPRISE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 71 12 31 U32 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 13 mai 2014,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **COMPLEMENTS DE GESTION DE L'ENTREPRISE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT**

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'identifier les organes paritaires internes de l'entreprise et leurs fonctions;
- ◆ d'acquérir des connaissances de base en commerce extérieur pour les utiliser d'une manière adéquate.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

**en français :**

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général ;
- ◆ rédiger un message structuré.

### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

C.E.S.S.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

<b>3.1. Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Organes paritaires internes	CT	B	20
Eléments de commerce extérieur	CT	B	28
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	12
Total des périodes			<b>60</b>

### 4. PROGRAMME

**L'étudiant sera capable :**

*à partir de données actualisées, dans le respect des règles et usages de la langue française,*

#### 4.1. en organes paritaires internes

- ◆ d'identifier et de distinguer les organes paritaires internes de l'entreprise (conseil d'entreprise, comité de prévention et de protection au travail,...);
- ◆ d'identifier les obligations légales en matière de représentation syndicale, de création, maintien et dissolution de ces organes;
- ◆ d'appréhender les rôles et fonctions de chacun au sein de ces organes;
- ◆ d'analyser et de commenter des décisions prises par ces organes;

#### 4.2. en éléments de commerce extérieur

- ◆ d'appréhender la notion de commerce extérieur ;
- ◆ de distinguer importation et exportation et d'identifier les documents spécifiques à ces opérations en Europe et dans le reste du monde ;
- ◆ d'analyser et de commenter des situations courantes rencontrées par les entreprises.

### 5. CAPACITES TERMINALES

**Pour atteindre le seuil de réussite,** l'étudiant sera capable,

*à partir de données actualisées et de consignes précises, dans le respect des règles et usages de la langue française,*

- ◆ de commenter une décision prise au sein d'un organe paritaire interne ;
- ◆ d'analyser et de commenter une situation courante relative au commerce extérieur.

**Pour la détermination du degré de maîtrise,** il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la finesse de l'analyse;
- ◆ le degré de pertinence des commentaires ;
- ◆ le niveau de précision dans l'utilisation du vocabulaire.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.